

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES CANADA DOMINION 2009

RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin 2009

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels ou intermédiaires complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers intermédiaires non vérifiés. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 1-800-268-8186, en vous rendant sur le site Web à www.canadadominion.com ou sur celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore en écrivant à Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 29^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Rapport du conseil des gouverneurs

Goodman & Company, Conseil en placements Ltée, à titre de société de gestion de votre fonds (la « société de gestion »), reconnaît que ses affaires reposent sur une base de confiance. Pour cette raison, depuis 1996, elle fournit aux investisseurs un organe indépendant responsable de la gouvernance (le « conseil des gouverneurs ») qui surveille les opérations de la famille de Fonds Dynamique (les « Fonds »), y compris votre placement. Certains des membres du conseil des gouverneurs entretiennent des liens avec les Fonds depuis leur établissement en 1957.

En 2007, conformément aux nouvelles exigences réglementaires, la société de gestion a mis sur pied un comité d'examen indépendant (« CEI ») dont le rôle est d'examiner les cas de conflits d'intérêts soumis par la société de gestion et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre, le cas échéant. À l'heure actuelle, le CEI est composé de cinq membres, qui sont tous des membres du conseil des gouverneurs. Le CEI et le conseil des gouverneurs sont deux organes distincts.

Le rôle du conseil des gouverneurs consiste à représenter les intérêts des investisseurs des Fonds et à agir à titre de conseiller de la société de gestion. Cette responsabilité est exprimée dans le mandat du conseil des gouverneurs :

- Aider à protéger les intérêts des porteurs de titres des Fonds;
- Superviser les activités des Fonds afin qu'elles soient gérées dans l'intérêt des porteurs de titres et de manière juste et prudente;
- Assumer un rôle de conseiller à la société de gestion et au fiduciaire des Fonds.

Le conseil des gouverneurs est formé des membres suivants : M. Ronald Singer (président), M. Alain Benedetti, M. Richard Crowe, M. Brahm Gelfand, M. Garth MacRae, M. Robert Ruggles et M. Frank White. M. Singer est associé retraité de Hyde Houghton, Chartered Accountants; il est lié aux Fonds depuis 1957 et à la société de gestion depuis 1996. M. Benedetti est vice-président du conseil et associé directeur du Canada d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à la retraite. M. Crowe est retraité et il était président, gestionnaire de portefeuille et associé fondateur de Senecal and Associates Investment Counsel. M. Gelfand est associé principal de Lapointe Rosenstein, cabinet d'avocats. M. MacRae est administrateur pour Dundee Corporation et Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion. M. Ruggles est à la retraite. Il était conseiller en placement et gestionnaire de portefeuille de même qu'associé fondateur de Ruggles & Crysedale Inc., qui a par la suite fusionné avec Guardian Capital Group Ltd., société de conseil en placement. M. White est président de Frank White Enterprises Inc. et il est lié aux Fonds depuis 1957. Tous les membres du conseil des gouverneurs sont indépendants de la direction.

Afin de remplir efficacement son mandat, le conseil des gouverneurs a formé les comités suivants :

Le comité de vérification : Le comité examine les rapports annuels et semestriels qui sont envoyés aux porteurs de titres, il fournit aux vérificateurs indépendants des Fonds un moyen de soulever toute question non résolue auprès de la direction et il offre aux vérificateurs un organe leur permettant de maintenir leur indépendance. Le comité de vérification est composé de M. Frank White (président), de M. Ronald Singer, de M. Brahm Gelfand, de M. Garth MacRae et de M. Alain Benedetti.

Le comité d'examen des Fonds : Le comité est responsable de la supervision, entre autres choses, du rendement des Fonds, de certaines activités des gestionnaires des Fonds, des ententes de rabais de courtage sur titres gérés et des opérations sur titres. Le comité d'examen du Fonds est composé de M. Robert Ruggles (président), de M. Garth MacRae et de M. Richard Crowe.

Le comité de gouvernance : Le comité s'occupe notamment, du plan de relève, de la formation et de l'évaluation des membres, de leur sélection et de leur nomination, du code de déontologie, de la conformité aux lois et aux règlements, du mécanisme d'avertissement, et des faits nouveaux dans les règlements sur les valeurs mobilières relativement à la société de gestion et au secteur des placements. Le comité de gouvernance est composé de M. Alain Benedetti (président), de M. Richard Crowe et de M. Frank White.

Les représentants de l'équipe de gestion de portefeuille de la société de gestion présentent régulièrement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les activités des Fonds afin d'assurer que le mandat établi pour chaque Fonds est

Rapport du conseil des gouverneurs (suite)

respecté. La haute direction, y compris les représentants du comité de conformité de la société de gestion et le vérificateur interne, présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les contrôles mis en place par la société de gestion pour protéger l'actif des Fonds, et revoit et analyse les questions suivantes :

- Le respect du code de déontologie de la société de gestion;
- Le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- L'exactitude du calcul de la valeur liquidative quotidienne;
- La conformité aux exigences réglementaires.

Le directeur du service de Vérification interne présente des rapports au comité de vérification du conseil des gouverneurs portant sur les activités de la société de gestion qui touchent les Fonds. De plus, la société de gestion a créé un comité appelé le comité de surveillance des sous-conseillers et des solutions de portefeuille, lequel est responsable de l'évaluation et de la surveillance des sous-conseillers. Le comité de surveillance présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs.

Le but et la fonction du conseil des gouverneurs continuent d'évoluer avec le temps, en fonction de la conjoncture du marché et des modifications apportées aux lois et règlements concernant les fonds de placement.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Conseil en placements ltée (la « société de gestion ») en sa qualité de société de gestion de la société en commandite. La société de gestion est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans d'autres sections du rapport annuel.

La société de gestion maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par la société de gestion. Les principales conventions comptables que la société de gestion juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration de la société de gestion a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité de vérification. Il incombe au comité de vérification d'examiner les états financiers et le rapport annuel et de recommander leur approbation au conseil d'administration, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des problèmes liés à la présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration de la société de gestion d'examiner et d'approuver les états financiers et le rapport annuel sur recommandation du comité de vérification. Le conseil d'administration du commandité examine et approuve aussi les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé par les commanditaires pour agir à titre de vérificateur externe de la société en commandite. Les vérificateurs de la société en commandite n'ont pas examiné ces états financiers. En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, le vérificateur doit, s'il n'a pas examiné les états financiers de la société en commandite, l'indiquer comme tel.



DAVID GOODMAN
Président et chef de la direction
Goodman & Company, Conseil en placements ltée



JOHN PEREIRA
Vice-président directeur et chef des finances
Goodman & Company, Conseil en placements ltée

Le 10 août 2009

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

Rapport de la direction sur le rendement de la société en commandite

Résultats¹⁾

Pour la période comprise entre la date d'établissement et le 30 juin 2009, les parts de la Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite ») ont dégagé un rendement de moins 11,7 %. Ce rendement ne comprend pas les déductions et crédits d'impôt dont ont bénéficié les commanditaires par l'achat d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources. Le rendement de la société en commandite est présenté déduction faite de tous frais et charges, contrairement à celui de l'indice de référence qui traduit l'évolution d'indices ne comportant ni frais ni charges.

Le rendement de l'indice composé S&P/TSX, indice de référence général de la société en commandite, a été de moins 1,6 % pour la même période. Cet indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement de la société en commandite par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de cet indice.

L'écart entre le rendement de l'indice général et celui de la société en commandite résulte des primes versées relativement aux avantages fiscaux associés à l'acquisition d'actions accréditives et de la décision de la société en commandite d'investir en trésorerie et équivalents au cours de la période. Même si ses objectifs de placement comprennent l'acquisition d'actions accréditives de petites sociétés de ressources concentrant leurs activités dans l'exploration et la mise en valeur (l'indice est quant à lui composé d'un large éventail de sociétés à forte capitalisation), le rendement inférieur de la société en commandite par rapport à l'indice s'explique principalement par l'importance de sa trésorerie et de ses équivalents et, la société devant placer le produit tiré de son premier appel public à l'épargne avant le 31 décembre 2009, sa courte période d'exploitation.

Le 5 juin 2009, la société en commandite a terminé une première émission de parts dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne qui lui a permis d'amasser 25,8 M\$. Au moment de la publication du présent rapport, seulement 24 % du produit brut avait été investi

en raison du court délai entre la première clôture et la fin de la période.

Alors que la situation sur les marchés des capitaux se révèle difficile à la suite de la crise financière et de la crise du crédit de 2008, la demande pour les actions accréditives de sociétés de ressources a considérablement diminué au cours des 12 à 18 derniers mois, ce qui est avantageux pour la négociation de primes et la constitution du portefeuille. La pression relative aux primes continue de diminuer, l'offre d'actions accréditives ayant commencé à surpasser la demande, et les émetteurs se retrouvent avec moins d'options pour répondre à leurs besoins en capitaux à la suite du repli du cours des produits de base et du resserrement du crédit.

Bien que la demande pour les actions accréditives ait faibli, la société en commandite a fait des choix judicieux lors de la négociation des titres de la composante énergie de son portefeuille, les bas prix du gaz naturel et l'accès plus ardu au crédit causant des difficultés aux petites sociétés du secteur de l'énergie. Malgré la remontée marquée des cours du pétrole au cours de l'exercice, la morosité des prix du gaz naturel persiste, ce qui entraîne la production de nombreuses petites sociétés du secteur de l'énergie sous les seuils de rentabilité et la négociation des actions à un escompte important par rapport à leur juste valeur.

La disponibilité accrue de gisements de schistes non conventionnels à faible coût et la baisse de la demande aux États-Unis assombrissent les perspectives à court et à moyen terme du secteur du gaz naturel dans l'Ouest canadien. Ces deux facteurs, d'un autre côté, ont aussi entraîné des améliorations au programme de redevances de l'Alberta pour les producteurs actifs dans la province. En mars, le gouvernement albertain a annoncé un crédit aux sociétés au titre des redevances de 200 \$ par mètre de forage, établi selon une échelle variable d'après leur production en 2008, ainsi que des mesures incitatives visant le forage de puits, lesquelles prévoient un taux de redevances maximal de 5 % pour la première année de production des nouveaux puits pétroliers et gaziers (selon le régime précédent établi en 2007, cette redevance aurait varié entre 10 % et 15 %). En juin, la province a annoncé la prorogation de ces deux programmes pour un an, soit jusqu'en mars 2011. Bien que les investisseurs et les producteurs préfèrent la certitude aux modifications en

1) Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations »), qui peut différer de l'actif net (« actif net selon les PCGR ») pour certains fonds.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

cours des taux de redevances, les mesures récemment annoncées devraient permettre l'amélioration des données économiques de certains projets en Alberta.

L'actif net de la société en commandite s'est établi à 22,8 M\$, en baisse de 11,6 % par rapport au produit brut de 25,8 M\$ du premier appel public à l'épargne. Tel qu'il est expliqué précédemment, cette baisse est attribuable au rendement des placements (y compris les revenus de dividendes et d'intérêts) et aux frais d'émission de moins 3,0 M\$. Les charges fluctuent d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'évolution de l'actif net moyen. Les résultats de l'exercice précédent ne sont pas disponibles aux fins de comparaison, la société en commandite n'ayant été créée qu'au cours de l'exercice actuel.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 10 % du produit brut obtenu à son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission, et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Au cours de la période, le taux d'intérêt moyen versé sur le solde impayé était de 0,5 %. Au 30 juin 2009, l'emprunt contracté était une acceptation bancaire d'une valeur nominale de 2 500 000 \$, soit 10,9 % de l'actif net. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période comprise entre le début des activités et le 30 juin 2009 ont été respectivement de 2 500 000 \$ et 2 500 000 \$.

Événements récents

Le 3 juillet 2009, la société en commandite a terminé son premier appel public à l'épargne de parts de société en commandite dans le cadre de laquelle 1 601 165 de parts ont été émises pour un produit brut de 40 029 125 \$.

Modifications du Règlement 81-106

Le 8 septembre 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications apportées au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») qui exigent que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2 du Règlement 81-106. Ces modifications permettent au fonds de présenter deux valeurs liquidatives distinctes : une aux fins de l'établissement des états financiers, qui est calculée selon les PCGR du Canada et appelée « actif net selon les PCGR » (« actif net »), et l'autre à toutes les autres fins,

comme les achats et les rachats, qui est calculée conformément au Règlement 81-106 et appelée « valeur liquidative aux fins des opérations » (« valeur liquidative »). Par conséquent, l'actif net selon les PCGR calculé aux fins de présentation de l'information financière peut différer de la valeur liquidative aux fins des opérations. S'il y a lieu, un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les PCGR est présenté à la suite des faits saillants de nature financière et dans les notes afférentes aux états financiers.

Passage aux normes IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, soit à partir de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 pour la société en commandite.

Au 30 juin 2009, la société de gestion travaillait à l'élaboration d'un plan de conversion lui permettant de respecter le calendrier établi par l'ICCA pour le passage aux normes IFRS. Les principaux éléments du plan sont les informations à fournir concernant l'incidence qualitative des IFRS sur les états financiers aux 31 décembre 2009 et 2010, les informations à fournir concernant leur incidence quantitative (le cas échéant) sur les états financiers au 31 décembre 2010 et la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2011 et des états financiers annuels au 31 décembre 2011 conformément aux IFRS.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la société de gestion ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence sur l'actif net ou la valeur liquidative. À l'heure actuelle, la société de gestion prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite seront des informations supplémentaires à fournir et des modifications éventuelles à la présentation des états financiers.

Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir »

Le 5 mars 2009, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a publié des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies relativement à l'évaluation de la juste valeur constatée dans les états

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

financiers. Une hiérarchie à trois niveaux a été mise en place pour ces informations supplémentaires à fournir :

- Niveau 1 : les cours des marchés actifs pour les actifs et les passifs semblables;
- Niveau 2 : les données autres que les cours de marchés inclus dans le niveau 1 fondées sur des informations observables sur l'actif et le passif, tant de manière directe (p. ex., les cours) qu'indirecte (p. ex., les données tirées des cours);
- Niveau 3 : les données sur l'actif et le passif non fondées sur des informations de marché observables. D'autres informations quantitatives sont exigées pour les titres de niveau 3.

Ces modifications s'appliquent aux exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Elles n'ont aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de la société en commandite.

Opérations entre apparentés

Les ententes ci-après constituent des opérations entre apparentés :

Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé des honoraires de 6,75 % aux agents pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Environ 192 000 \$ ont été versés à Corporation de valeurs mobilières Dundee à ce titre.

Frais de gestion et services administratifs

La société en commandite paie des frais de gestion à la société de gestion, Goodman & Company, Conseil en placements ltée, en contrepartie des conseils, des recommandations et des services reçus. La société de gestion est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par la société de gestion, Goodman & Company, Conseil en placements ltée, la société en commandite a payé des frais de gestion de 34 000 \$. De plus, la société en commandite acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les frais juridiques et les honoraires de vérification, les intérêts, les frais d'administration ainsi que les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, et à l'application des lois, règlements et procédures. Ces charges sont payées par la société de gestion, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite.

La société de gestion a accepté de reporter le paiement de ses frais de gestion et le remboursement des frais d'administration et des charges liées aux activités jusqu'au

1^{er} janvier 2010. Les montants reportés porteront intérêt au taux de base.

Primes de rendement

En plus des frais de gestion et services administratifs, la société de gestion reçoit une prime de rendement établie en fonction du rendement de la société en commandite par rapport à un indice de référence, tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié de la société en commandite. La prime de performance est calculée à chaque année calendaire. Pour la période terminée le 30 juin 2009, la société en commandite n'a versé aucune prime de rendement à la société de gestion.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- a) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'une autre société en commandite gérée par la société de gestion (ci-après les « opérations entre fonds »);
- b) paiement de commissions de courtage à la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- c) exécution d'opérations de change avec la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour le compte de la société en commandite.

Les directives permanentes en question exigent que la société de gestion établisse des politiques et des procédures qu'elle mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. La société de gestion doit informer le CEI de tout manquement important à l'une quelconque des exigences des directives permanentes. Celles-ci obligent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés a) soit prise par la société de gestion, libre de toute influence d'une entité liée à la société de gestion et sans tenir compte de toute société associée ou affiliée à la société de gestion, b) représente l'appréciation professionnelle de la société de gestion, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du fonds de placement et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites de la société de gestion. Les opérations exécutées par la société de gestion en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI aux fins du contrôle de la conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

Faits saillants de nature financière

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à en comprendre les résultats pour les périodes indiquées. Elles sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Actif net par part de la société en commandite¹⁾

	Données par part (début des activités le 5 juin 2009)
	30 juin 2009
Prix d'offre initial	25,00 \$
Frais d'émission	(2,27)
Actif net au début de la période¹⁾²⁾	22,73 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	
Revenu total	– \$
Total des charges	(0,07)
Gain (perte) réalisé de la période	–
Gain (perte) non réalisé de la période	(0,52)
Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités²⁾	(0,59)\$
Distributions aux porteurs de parts	
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	– \$
Dividendes	–
Gain net réalisé sur les placements	–
Remboursement de capital	–
Total des distributions annuelles²⁾	– \$
Actif net à la fin de la période¹⁾²⁾	22,14 \$

Ratios et données supplémentaires^{6)**}

Valeur liquidative totale (en milliers)	22 796 \$
Nombre de parts en circulation	1 032 942
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	14,69 %*
RFG avant renonciations ou prises en charge ³⁾	14,69 %*
Ratio des frais d'opérations ⁴⁾	0,00 %*
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	0,00 %
Valeur liquidative par part	22,07 \$

* Données annualisées

** Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants de nature financière ».

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

- 1) Ces informations sont tirées des états financiers de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation de la société en commandite. Ces différences sont expliquées dans les notes afférentes aux états financiers. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges de la société en commandite pour la période déterminée et son actif net moyen quotidien pour la période. Le RFG indiqué pour la période du 5 juin 2009 au 30 juin 2009 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Ce ratio peut varier en raison des fluctuations de l'actif net moyen et de la variation des charges payables par la société en commandite pour le deuxième semestre de l'exercice, et différer de façon importante du dernier RFG de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Le RFG annualisé pour 2009 (année d'établissement) tient compte des frais liés au placement de 600 000 \$ et des honoraires des agents d'environ 1,7 M\$, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles et, par conséquent, ne sont pas annualisés. Si les charges étaient annualisées, le RFG annualisé aurait été de 145,53 %. Le RFG annualisé avant renonciations et prises en charge aurait été de 145,53 %. Le RFG annualisé compte non tenu des frais liés au placement et des honoraires des agents s'établit à 4,65 %. Pour la période terminée le 30 juin 2009, le RFG, déduction faite de la prime de rendement, des frais liés au placement et des honoraires des agents s'établit à 4,65 %.
- 4) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que la société en commandite achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés, et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la société en commandite. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de toute opération de rééquilibrage du portefeuille faisant suite à une fusion ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme arrivant à échéance dans moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Ces informations ont été obtenues en fonction de la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations »). Le tableau ci-après présente un rapprochement de la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations ») et de l'actif net (« actif net selon les PCGR »).

	Total (en milliers de \$)	Par part (en \$)
Valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations »)	22 796	22,07
Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	70	0,07
Actif net (« actif net selon les PCGR »)	22 866	22,14

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

Frais de gestion

Les frais de gestion sont des frais annualisés établis à partir de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés le 31 décembre 2008 et mensuellement à terme échu par la suite, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois. Les frais de gestion payés à la société de gestion ont été intégralement affectés aux services-conseils de gestion de portefeuille.

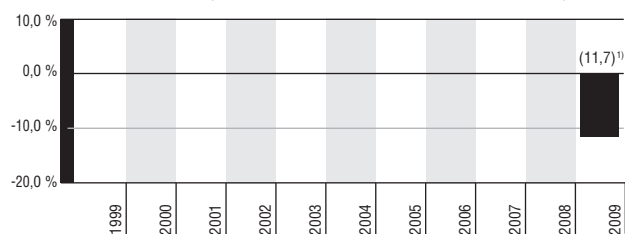
Rendement passé

Les rendements passés de la société en commandite sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de la société en commandite. En outre, ces renseignements ne tiennent pas compte des ventes, des rachats, des distributions ni d'autres charges optionnelles qui auraient réduit le rendement.

Rendement annuel

Le graphique ci-après présente le rendement de la société en commandite pour chaque année indiquée et la variation du rendement d'une année à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentages, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement dans les parts de la société en commandite détenu au premier jour de chaque exercice.

Rendement annuel (exercices terminés les 31 décembre)



¹⁾ Depuis la date d'établissement jusqu'au 30 juin 2009.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

APERÇU DES TITRES EN PORTEFEUILLE

30 juin 2009

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour des titres en portefeuille sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.canadadominion.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

PAR PAYS/RÉGION ¹⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale †	PAR CATÉGORIE D'ACTIF ¹⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	90,2	Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	90,2
Canada	24,5	Actions	24,5

PAR SECTEUR ¹⁾²⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale †	25 PRINCIPAUX TITRES *	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	90,2	Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	90,2
Or et métaux précieux	18,1	Corporation Minière Osisko, à droit de vote restreint	8,2
Énergie	4,6	Sabina Silver Corporation, à droit de vote restreint	5,3
Métaux et mines divers	1,8	Second Wave Petroleum Ltd., à droit de vote restreint	4,6
		Underworld Resources Inc., à droit de vote restreint	3,5
		Kaminak Gold Corporation, parts	1,1
		Hathor Exploration Limited, à droit de vote restreint	1,0
		Creso Resources Inc., parts	0,8
		Underworld Resources Inc., bons de souscription, 19 juin 2010**	0,0

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

2) Compte non tenu des obligations, des débentures et des actions privilégiées.

† Soit la valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille différeront de celles présentées ci-dessus.

* La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements de la société en commandite soient présentés, toutefois, la société en commandite détient actuellement moins de 25 placements.

** Correspond à moins de 0,05 % de l'actif net total.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs relativement à la société en commandite, y compris sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, et d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement de la société en commandite.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non vérifiés)

30 juin 2009

	Valeur nominale (en milliers de dollars)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)
ACTIONS (24,7 %)			
Métaux et mines divers (1,8 %)			
Creso Resources Inc., parts*	1 250 000	206 \$	175 \$
Hathor Exploration Limited, à droit de vote restreint	125 000	300	234
		506	409
Énergie (4,6 %)			
Second Wave Petroleum Ltd., à droit de vote restreint	1 009 400	1 060	1 060
Or et métaux précieux (18,3 %)			
Kaminak Gold Corporation, parts	500 000	250	250
Corporation Minière Osisko, à droit de vote restreint	285 500	2 498	1 867
Sabina Silver Corporation, à droit de vote restreint	1 000 000	1 200	1 200
Underworld Resources Inc., à droit de vote restreint	475 000	689	750
Underworld Resources Inc., bons de souscription, 19 juin 2010*	237 500	–	128
		4 637	4 195
COÛT ET JUSTE VALEUR MOYENS DES PLACEMENTS (24,7 %)		6 203	5 664
COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)		–	–
TOTAL – COÛT ET JUSTE VALEUR MOYENS DES PLACEMENTS (24,7 %)		6 203	5 664
EMPRUNT BANCAIRE (–10,9 %) (note 3)			
Emprunt bancaire		(2 500)	(2 500)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (90,0 %)			
Dollars canadiens		8 265	8 265
Devises		–	–
Placements à court terme			
Banque Royale du Canada, dépôt à terme, 0,20 %, 2 juill. 2009	12 303	12 303	12 303
		20 568	20 568
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (3,8 %)		(866)	(866)
ACTIF NET (100,0 %)		23 405 \$	22 866 \$

Le coût moyen et la juste valeur moyenne de certains titres peuvent être des montants différents de zéro mais arrondis à zéro.

*Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS (non vérifiés)

30 juin 2009

A. Gestion des risques

L'objectif de placement de la Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite ») est d'offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés de ressources en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 8 pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille présente les titres détenus par la société en commandite et regroupe les titres par catégorie d'actifs et par segment de marché. La société de gestion cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui régulièrement contrôlent la répartition optimale de la société en commandite et suivent les événements qui se produisent sur le marché et qui diversifient le portefeuille de placement conformément aux objectifs de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, la société de gestion a établi et conserve une structure de gouvernance permettant de surveiller les activités de placement de la société en commandite et d'assurer le respect des objectifs et des directives de placement de la société en commandite. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

B. Risque de crédit

Au 30 juin 2009, à l'exception des placements à court terme, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance ni aux dérivés. Toutes les opérations de placement sont exécutées par les courtiers ayant obtenu une notation approuvée. Comme tel, le risque de défaut des opérations de placement avec des contreparties et des courtiers est considéré minime. Lorsque la notation tombe sous le seuil approuvé, la société de gestion prend les mesures appropriées.

C. Risque de taux d'intérêt

Le tableau qui suit présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2009.

Date d'échéance des actifs (passifs)*	Juste valeur (en milliers de dollars)
3 mois ou moins	– \$
Entre 3 mois et 1 an	(2 500)
Entre 1 an et 5 ans	–
Plus de 5 ans	–
Total	(2 500)\$

* Trésorerie et équivalents non pris en compte.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 25 000 \$. Dans les faits, les résultats réels seront différents de l'analyse de sensibilité puisque les composantes du portefeuille de la société en commandite diffèrent de celles du marché et l'écart peut être important.

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. Tous les instruments financiers détenus par la société en commandite étant exposés au risque de marché et présentant un risque de perte de capital, le risque de marché auquel la société en commandite est exposée découle principalement de la volatilité des cours des titres de placement. Si les cours des placements de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 283 000 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent être différents de l'analyse de sensibilité approximative ci-dessus et l'écart peut être important.

E. Risque de change

Au 30 juin 2009, la société en commandite n'était pas exposée au risque de change.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTAT DE L'ACTIF NET (non vérifiés)

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	30 juin 2009
Actif	
Placements, à la juste valeur*	5 664 \$
Trésorerie et équivalents	20 568
Montant à recevoir pour les placements vendus	–
Intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir (note 3)	2
	<u>26 234</u>
Passif	
Emprunt (note 3)	2 500
Montant à payer pour les placements achetés	250
Frais de gestion à payer	34
Frais d'émission à payer	559
Primes de rendement à payer	–
Charges à payer	25
	<u>3 368</u>
Actif net représentant les capitaux propres (note 5)	22 866 \$
Capitaux propres	23 481
Bénéfices non répartis (déficit) (note 5)	(615)
	<u>22 866 \$</u>
*Placements, au coût moyen	6 203 \$
Nombre de parts en circulation (note 5)	1 032 942
Actif net par part (note 2)	22,14 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS (non vérifiés)

Période indiquée à la note 1

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	2009
Revenu de placement	
Intérêts	2 \$
Dividendes	–
Gain (perte) sur les instruments dérivés	–
Retenue d'impôts étrangers	–
	<u>2</u>
Charges (note 4)	
Frais de gestion	34
Primes de rendement	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	1
Frais d'information aux porteurs de parts	3
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	17
Droits de garde et frais bancaires	1
Honoraires de vérification	3
Frais juridiques	–
Droits de dépôt	1
Charge d'intérêts (note 3)	18
Coûts de transaction (notes 2 et 6)	–
	<u>78</u>
Revenu (perte) net de placement	(76)
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements	
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	–
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net, et variation du gain (de la perte) non réalisé sur les instruments dérivés	–
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(539)
	<u>(539)</u>
Gain (perte) net sur les placements	(539)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(615)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part (note 2)	(0,59)\$

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(non vérifiés)

Période indiquée à la note 1

(en milliers de dollars canadiens)	2009
Actif net au début de la période	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(615)
Opérations des commanditaires	
Produit de l'émission	25 824
Frais d'émission	(2 343)
	23 481
Augmentation (diminution) de l'actif net	22 866
Actif net à la fin de la période	22 866 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non vérifiés)

Période indiquée à la note 1

(en milliers de dollars canadiens)	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Revenu (perte) net de placement	(76)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir	-
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	618
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	-
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés	250
(Achat de placements)	(6 203)
Produit de la vente de placements	-
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	-
Trésorerie liée aux activités d'exploitation, montant net	(5 411)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission	25 824
Frais d'émission	(2 343)
Augmentation (diminution) de l'emprunt	2 500
(Augmentation) diminution des charges d'intérêts reportées sur prêts bancaires	(2)
Trésorerie liée aux activités de financement, montant net	25 979
Trésorerie et équivalents au début de la période	-
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	20 568 \$

La trésorerie et ses équivalents sont composés des éléments suivants :

Trésorerie	8 265 \$
Placements à court terme	12 303
	20 568 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiés)

30 juin 2009

1. Organisation de la société en commandite

La Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario afin d'acquérir des actions accréditatives et d'autres titres de sociétés du secteur des ressources dans le but de réaliser une plus-value du capital pour les commanditaires. Les dates de constitution et de début des activités de la société en commandite sont les suivantes :

	Date de constitution	Date de début des activités
Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009	4 décembre 2008	5 juin 2009

Le commandité de la société en commandite est le suivant :

	Commandité	Date de constitution en société	Date du contrat de société en commandite
Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009	Canada Dominion Resources 2009 Corporation (« CDR 2009 »)	8 novembre 2007	27 mai 2009

Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite. La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Conseil en placements ltée (la « société de gestion ») pour des services de placement, de gestion, administratifs et autres.

Dates de présentation de l'information financière intermédiaire

L'état des titres en portefeuille et l'état de l'actif net sont arrêtés au 30 juin 2009. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur la période entre le 5 juin 2009, date de début des activités, et le 30 juin 2009.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits et charges des commanditaires.

Opérations de la société de gestion

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés (les « salariés ») de la société de gestion sont assujettis au code de déontologie et aux normes d'éthique professionnelle de cette dernière (le « Code »). Ce Code a pour objet de protéger les intérêts de tous les investisseurs de la société en commandite. Il a été lu et approuvé par le conseil d'administration du commandité et le conseil des gouverneurs de la société en commandite et il comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables de la société en commandite sont les suivantes :

a) Mode de présentation

Ces états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la société de gestion qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des revenus et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements, les options et les instruments dérivés sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être évalués à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Le 8 septembre 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications apportées au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») qui exigent que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2 du Règlement 81-106. Ces modifications permettent à la société en commandite de présenter deux valeurs liquidatives distinctes : une aux fins de l'établissement des états financiers, qui est calculée selon les PCGR du Canada et appelée « actif net selon les PCGR » (« actif net »), et l'autre à toutes les autres fins, comme les achats et les rachats, qui est calculée conformément au Règlement 81-106 et appelée « valeur liquidative aux fins des opérations » (« valeur liquidative »). Par conséquent, l'actif net selon les PCGR calculé aux fins de présentation de l'information financière peut différer de la valeur liquidative aux fins des opérations. S'il y a lieu, la note 7 aux états financiers présente un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les PCGR.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture à la date d'évaluation. Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, la référence à la valeur actuelle d'instruments semblables, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions récemment conclues sur le marché dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché.

Si, de l'avis de la société de gestion, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, le titre est évalué à la juste valeur déterminée par la société de gestion.
- ii) Les obligations et les débiteures sont évaluées au cours acheteur estimatif de clôture d'un courtier reconnu pour les positions acheteur et au cours vendeur estimatif de clôture pour les positions vendeur.
- iii) Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par part de chaque série. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les placements dans les fonds de placement sont évalués en fonction de la valeur liquidative la plus récemment publiée ou de la juste valeur établie par la société de gestion.
- iv) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché, au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lequel avoisine la juste valeur.
- v) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix de levée, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- vi) Les contrats à terme de gré à gré sont évalués au cours du marché au moyen du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le cours de clôture est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- vii) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt correspond au montant estimatif que la société en commandite recevrait ou verserait pour liquider le swap, compte tenu des taux d'intérêt actuels et de la qualité de crédit actuelle des contreparties de swap.
- viii) Les contrats à terme standardisés sont évalués en fonction du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le prix de règlement est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- ix) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi à chaque date d'évaluation. En vertu de la politique de la société en commandite relativement à l'évaluation à la juste valeur, lorsque les taux de change à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi à une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h à cette date d'évaluation.

c) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif net sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

d) Coût des placements

Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu.

e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des mandataires ou agents, des conseils et des courtiers et contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans les états des résultats, au poste « Coûts de transaction ».

f) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

g) Opérations de placement et constatation des revenus

Toutes les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable au cours duquel l'ordre d'achat ou de vente a été exécuté. Les gains et les pertes réalisés découlant des opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

h) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour ouvrable de la société de gestion (la « date d'évaluation ») en divisant la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations ») de la société en commandite par le nombre de ses parts en circulation.

i) État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté si la société en commandite a recours à des opérations de levier ou à des emprunts. Les frais d'émission liés à l'offre initiale des parts de la société en commandite ont été portés en diminution des capitaux propres.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

k) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la société en commandite. Le revenu net est établi selon les PCGR.

l) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants différents de zéro mais arrondis à zéro.

3. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 10 % du produit brut obtenu à son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission, et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Au cours de la période, le taux d'intérêt moyen versé sur le solde impayé était de 0,5 %. Au 30 juin 2009, l'emprunt contracté était une acceptation bancaire d'une valeur nominale de 2 500 000 \$, soit 10,9 % de l'actif net. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période comprise entre le début des activités et le 30 juin 2009 ont été respectivement de 2 500 000 \$ et 2 500 000 \$.

L'intérêt initial versé sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire est reporté et amorti sur la durée du terme de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir » des états de l'actif net. Pour la période entre la date de début des activités et le 30 juin 2009, la société en commandite a enregistré des charges d'intérêts de 18 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

4. Revenus et charges

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion à la société de gestion en contrepartie des conseils, des recommandations et des services reçus.

Les frais de gestion de la société en commandite correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés à la fin du mois à terme échu, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

4. Revenus et charges (suite)

Au cours de la période entre la date de début des activités et le 31 décembre 2009, la société de gestion a accepté de reporter le paiement de ses frais de gestion et d'avancer le paiement de tous les coûts d'administration de la société en commandite au nom de celle-ci. En attendant le paiement ou le remboursement par la société en commandite, ces frais et coûts de gestion reportés porteront intérêt au taux de base.

Pour la période entre la date de début des activités et le 30 juin 2009, la société en commandite a payé des frais de gestion de 34 000 \$. En attendant le paiement ou le remboursement par la société en commandite, ces frais de gestion reportés porteront intérêt au taux de base.

À compter de janvier 2010, les frais de gestion seront payables mensuellement, à terme échu.

Primes de rendement

La société de gestion a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part, sur 28 \$, à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspondra à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique ltée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. La prime de rendement due au 30 juin 2009 était de néant.

Charges

La société de gestion est responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite. Elle acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les frais juridiques et les honoraires de vérification, les intérêts, les frais d'administration ainsi que les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, et à l'application des lois, règlements et procédures. Ces charges sont payées par la société de gestion, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite. En attendant le paiement ou le remboursement par la société en commandite, ces coûts reportés porteront intérêt au taux de base.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

5. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond aux capitaux propres représentant l'actif net et est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de la société en commandite ont été émises à un prix de 25,00 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimale de 200 parts à un prix de 5 000 \$. La société en commandite prévoit, avant le 1^{er} juillet 2011, transférer de ses actifs à PGD ltée en échange d'actions rachetables de la Catégorie de ressources PGD. Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions de la Catégorie de ressources PGD.

Toutes les parts de société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite, et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Le 5 juin 2009, 1 032 941 de parts de la société en commandite ont été émises dans le cadre du placement initial.

Après le 30 juin 2009, la société en commandite a émis, le 3 juillet 2009, 568 224 parts de la société en commandite dans le cadre d'un second et dernier placement.

Les opérations sur parts pour la période entre la date de début des activités et le 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

	2009
Parts en circulation au début de la période	-
Souscriptions	1 032 942
Réinvestissements	-
Rachats	-
Parts en circulation à la fin de la période	1 032 942

Les variations des bénéfices non répartis (déficit) pour la période entre la date de début des activités et le 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2009
Bénéfices non répartis (déficit) au début de la période	-
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(615)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de la période	(615)\$

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

6. Opérations entre apparentés

a) Opérations de portefeuille

Aucune commission de courtage n'a été versée relativement aux opérations sur titres effectuées au cours de la période entre la date de début des activités et le 30 juin 2009. Aucune tranche n'a été versée à la Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale indirecte de Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion. Pour la période terminée le 30 juin 2009, les rabais de courtage sur titres gérés payés se sont établis à néant. Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Patrimoine Dundee Inc. est, indirectement, la société mère du commandité et de Valeurs mobilières Dundee, un des agents placeurs de la société en commandite. En conséquence, la société en commandite est apparentée à Valeurs mobilières Dundee.

b) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titre mentionnées en a) ci-dessus, la société en commandite investit dans des actions accréditatives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment Valeurs mobilières Dundee. Les commissions sur les actions accréditatives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, Valeurs mobilières Dundee et les autres agents peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditatives à la société en commandite.

c) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé des honoraires de 6,75 % aux agents pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Environ 192 000 \$ ont été versés à Valeurs mobilières Dundee à ce titre.

7. Rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part d'une série et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part d'une série. La principale raison de l'écart entre l'actif net par part d'une série et la valeur liquidative aux fins des opérations par part d'une série est décrite à la note 2 ci-dessus.

30 juin 2009	
Actif net selon les PCGR, par part (\$)	Valeur liquidative aux fins des opérations, par part (\$)
22,14	22,07

8. Gestion des risques financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (ce qui inclut le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

La société de gestion de la société en commandite cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèreront quotidiennement le portefeuille de titres de la société en commandite en fonction des événements qui surviennent sur le marché et des objectifs de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans notes afférentes à la gestion des risques financiers comprises dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels seront différents de l'analyse de sensibilité décrite dans les notes afférentes à la gestion des risques financiers, et l'écart peut être important.

La société de gestion maintient des pratiques en matière de gestion du risque qui comprennent la surveillance de la conformité aux restrictions de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à ses objectifs et stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières.

En outre, les positions exposées aux risques décrits précédemment sont surveillées périodiquement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen de la société en commandite tous les trois mois.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations qu'elle a contractées avec la société en commandite. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. La société en commandite s'expose principalement au risque de crédit par ses placements dans les titres de créance et les instruments dérivés négociables, lesquels sont présentés dans l'état des titres de portefeuille de la société en commandite. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Le risque de crédit lié à la

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

8. Gestion des risques financiers (suite)

société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

B. Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque qu'une société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La société en commandite conserve des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité. La société en commandite peut, de temps à autre, détenir des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet de restrictions.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Il découle aussi du fait qu'une société en commandite investit dans des instruments financiers portant intérêt. La société en commandite s'expose au risque de taux d'intérêt par ses placements dans les titres de créance (tels que les obligations, les débetures ou les instruments à court terme) et les instruments dérivés sur taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. La société en commandite est exposée au risque de marché étant donné que tous les instruments financiers qu'elle détient sont exposés au risque de marché et présentent un risque de perte de capital. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur, sauf pour les options vendues et les contrats à terme standardisés pour lesquels les pertes éventuelles sont illimitées.

E. Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. Il découle des instruments financiers (trésorerie et équivalents et instruments dérivés libellés en devise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devise de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placement.

9. Passage aux normes IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, soit à partir de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 pour la société en commandite.

Au 30 juin 2009, la société de gestion travaillait à l'élaboration d'un plan de conversion lui permettant de respecter le calendrier établi par l'ICCA pour le passage aux normes IFRS. Les principaux éléments du plan sont les informations à fournir concernant l'incidence qualitative des IFRS sur les états financiers aux 31 décembre 2009 et 2010, les informations à fournir concernant leur incidence quantitative (le cas échéant) sur les états financiers au 31 décembre 2010 et la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2011 et des états financiers annuels au 31 décembre 2011 conformément aux IFRS.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la société de gestion ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence sur l'actif net ou la valeur liquidative de la société en commandite. À l'heure actuelle, la société de gestion prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite seront des informations supplémentaires à fournir et des modifications éventuelles à la présentation des états financiers.

10. Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir »

Le 5 mars 2009, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a publié des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies relativement à l'évaluation de la juste valeur constatée dans les états financiers. Une hiérarchie à trois niveaux a été mise en place pour ces informations supplémentaires à fournir :

- Niveau 1 : les cours (non ajustés) des marchés actifs pour les actifs et les passifs semblables;
-

Société en commandite Ressources Canada Dominion 2009

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

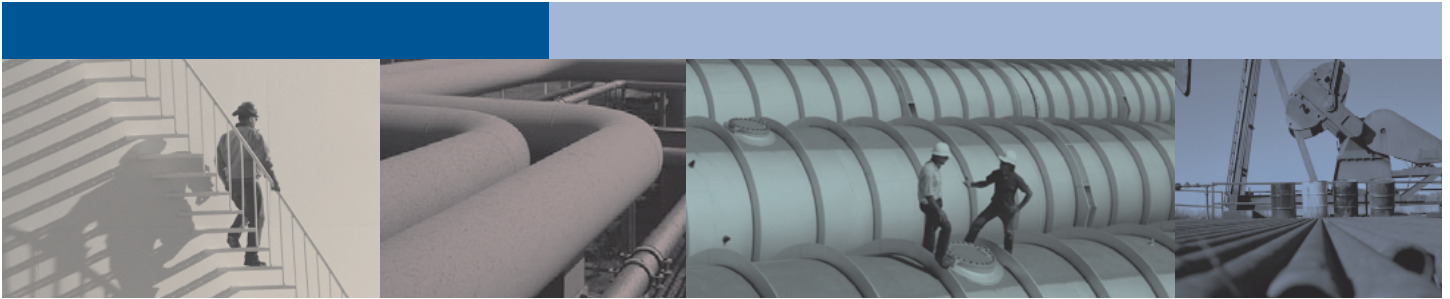
10. Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » (suite)

- Niveau 2 : les données autres que les cours de marchés inclus dans le niveau 1 fondées sur des informations observables sur l'actif et le passif, tant de manière directe (p. ex., les cours) qu'indirecte (p. ex., les données tirées des cours);
- Niveau 3 : les données sur l'actif et le passif non fondées sur des informations de marché observables. D'autres informations quantitatives sont exigées pour les titres de niveau 3.

Ces modifications s'appliquent aux exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Elles n'ont aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de la société en commandite.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.



**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
RESSOURCES CANADA DOMINION 2009**

**Fiduciaire,
agent des transferts
et agent des registres**

Société de fiducie Computershare du Canada

100, avenue University
North Tower, 9^e étage
Toronto (Ont.) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**Canada Dominion
Resources Group**

Ontario

Dundee Place
1, rue Adelaide E., bur. 2900
Toronto (Ont.) M5C 2V9

Est du Canada

1200, av. McGill College, bur. 2300
Montréal (Qc) H3B 4G7

Ouest du Canada

350, 7^e Av. S.-O., bur. 3250
Calgary (Alb.) T2P 3N9

Four Bentall Centre
1055, rue Dunsmuir, bur. 3434
C.P. 49217
Vancouver (C.-B.) V7X 1K8

Tél. : 1-800-268-8186
www.canadadominion.com